



Association Promotion et Reconnaissance par le Travail

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La Commune d'Aire sur La Lys
Hôtel de Ville
62120 – AIRE SUR LA LYS
Représenté par son Maire, Monsieur Jean-Claude
DISSAUX

REÇU 13 OCT. 2025

Et

Association Promotion et Reconnaissance par le
Travail (APRT)
Rue du Quartier de la Cavalerie
62500 – SAINT-OMER
Représentée par Mr Paul DECROO, Président

L'APRT est conventionnée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et le Fond Social Européen dans le cadre de la mesure « Aide à l'encadrement des bénéficiaires du R.S.A et des jeunes de moins de 26 ans. » et est agréée par le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique sous le numéro 06219 0006 pour la mise en œuvre de projet d'insertion dans les domaines d'activité suivants : BTP, espaces verts environnement et réemploi et revente de matériaux issus du BTP.

La commune d'Aire sur la Lys souhaite favoriser la formation et l'insertion professionnelle des salariés en insertion de l'APRT en confiant un chantier-école « Travaux environnementaux, liés à la gestion écologique des cours d'eau et restauration du patrimoine bâti »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La commune d'Aire sur la Lys confie à l'APRT nettoyage des berges de la Lys et de ses affluents ; la réfection d'ouvrages d'arts maçonnés en lien avec les cours d'eau et du patrimoine bâti en général. Les travaux seront réalisés dans le cadre d'un chantier-école. Les salariés en insertion seront encadrés par un encadrant technique de l'APRT qui par son expérience transmet les gestes professionnels.



Cofinancé par
l'Union européenne

5 Rue du Quartier de la Cavalerie 62500 SAINT-OMER

Téléphone : 03.21.12.68.99

E-mail : aprt@orange.fr

Site : asso-aprt.fr

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20251202-2025-12-6-1-CC
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025

Association Promotion et Reconnaissance par le Travail

Les objectifs généraux de ce chantier d'insertion sont :

- De remobiliser des personnes en insertion en les situant comme acteur d'un projet local, De se repérer dans le marché de l'emploi et d'évaluer ses atouts et ses faiblesses,
- De découvrir pour certains les métiers du bâtiment et de l'environnement

Article 2 : l'effectif

Le chantier-école est prévu pour 6 personnes (31h semaine) en moyenne en parcours d'insertion et d'un encadrant technique. Nos objectifs étant l'apprentissage et l'accès à l'emploi, nos effectifs peuvent être fluctuants en raison de nos placements en entreprise traditionnelle et formation.

Article 3 : Durée des travaux

Le chantier école démarrera le 6 Novembre 2025 et est prévu sur une période de 12 mois.

Descriptif et prévisions :

Les travaux consistent, à nettoyer les berges de la Lys et de ses affluents, enlèvement des embâcle, recepage de souches, mis en tas des déchets et la restauration des maçonneries d'ouvrage d'art (têtes de pont, berges maçonnées...). Restauration du patrimoine bâti

Article 4 : Dispositions financières

Le montant prend en compte : la participation financière pour l'aide à l'insertion de l'équipe.

Le matériel roulant et voguant mis à disposition l'outillage à main et thermique nécessaire au bon déroulement du chantier.

Le montant total de la participation financière pour l'aide de l'insertion s'élève à 61988€

Le versement s'effectuera par la commune d'Aire sur la Lys comme suit :

- Un acompte de 33% (soit 20662€ de la convention) sera versé sur le compte de l'APRT sur présentation d'une facture au 28 février 2026

- Un acompte de 33% (soit 20662€ de la convention) sera versé sur le compte de l'APRT sur présentation d'une facture au 30 juin 2026

- Le solde (soit 20664€ de la convention) sera versé sur le compte de l'APRT sur présentation d'une facture à l'issue de la réception du chantier au 05 novembre 2026



Association Promotion et Reconnaissance par le Travail

Coordonnées bancaires :

Dénomination : Caisse d'Epargne Nord France Europe
Adresse : Economie Sociale Littoral
Centre d'Affaires Littoral
41, Boulevard du Parc – 62231 – COQUELLES

IBAN

FR76 1627 5205 0008 1040 6991 266

BIC

CEPAFRPP627

Article 5 : Les fournitures et logistique du chantier

Sont à la charge de la Ville d'Aire-sur-la-Lys :

La mise à disposition d'un local servant de réfectoire et de sanitaire.
L'enlèvement des déchets par les services techniques.

Sont à la charge de l'APRT :(voir budget en annexe)

L'APRT prend en charge la sécurisation du site et tout le matériel (outillage, signalisation, un véhicule 6 places et une remorque pour le transport de notre personnel et du matériel, le matériel voguant, le carburant...), une cabane de chantier pour le rangement du matériel, l'ensemble des EPI.

Les arrêtés municipaux de restriction de circulation et les demandes de passages dans les parcelles privées seront demandés par le maître d'œuvre.

Les horaires de l'APRT sont de 8h00 à 12h et de 13h à 17h (Heure dépôt-Horaires variables)

Une réunion régulière peut-être envisagée.

Article 6 : Assurances

Les personnes de l'A.P.R.T. sont garanties par l'assurance responsabilité civile de l'Association (GENERALI - Hazebrouck). Garantie Décennale : les travaux réalisés par l'APRT sont couverts par une garantie décennale (GENERALI - Hazebrouck). Un exemplaire de l'attestation d'assurance est transmis à la Commune d'Aire sur la Lys.



Cofinancé par
l'Union européenne

5 Rue du Quartier de la Cavalerie 62500 SAINT-OMER

☎ : 03.21.12.68.99

💻 : aprt@orange.fr

🌐 Site : asso-aprt.fr

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20251202-2025-12-6-1-CC
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025

Association Promotion et Reconnaissance par le Travail

Article 7 : contacts

Mr DECROO Paul, Président

Mr FAUQUEMBERGUE Benjamin, Directeur 06 10 79 81 74

Le suivi socio-professionnel sera réalisé par Mme GEFFRAY Julie Coordinatrice

03 21 12 68 99/06 08 24 36 31

L'encadrement technique sera réalisé par Mr STAVOT Alexandre 06 22 89 23 38

Article 8 : Protection environnementale

La transition écologique est une préoccupation majeure de notre société. Elle impose des modèles économiques, sociaux nouveaux, de nouvelles normes, de nouveaux modes d'organisation du travail ainsi que de nouvelles attentes des partenaires et clients de notre association.

Vous trouverez ci-après les différents gestes que nous mettons en place afin d'avoir une démarche plus écologique.

Nous continuons de réfléchir à de nouvelles solutions afin d'améliorer notre démarche et de réduire notre impact sur la planète.

Nous adoptons des gestes « écoresponsables » sur les chantiers :

- Récupération de nos matériaux sur notre chemin lorsque cela est possible et nous privilégions la proximité pour nos achats.
- Réemploi de certains matériaux (brique, pierre, pièce de bois...) quand cela est possible.
- Nous privilégions les chantiers les plus proches possibles de notre siège dans un souci d'économie de carburant.
- Tri des déchets produits sur les chantiers et dépôt en déchetterie.
- Dépôt de nos déchets verts en compostière et réemploi des copeaux quand ceux-ci sont broyés.
- Information et rappel régulier auprès de notre personnel au respect des gestes écologiques.
- Utilisation d'huiles Eco certifiée pour notre matériel.
- Nous essayons d'utiliser de plus en plus des matériaux écologiques tels que la laine de mouton fabriquée à base vêtements recyclés par le relais, utilisation de peinture et matériaux ecolabel...

Sur le présent chantier, nous mettons tout en œuvre afin d'éviter au maximum la pollution de la Lys et de ses affluents de par notre activité.

Article 9 : Dénonciation et recours

En cas de non-respect de la convention, l'une ou l'autre des parties peut résilier son engagement par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet trois semaines après cette notification. En cas de litige, seul le tribunal administratif est compétent.

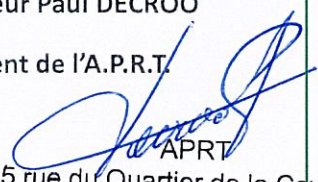
Association Promotion et Reconnaissance par le Travail

Fait en deux exemplaires,

Saint-Omer, le 06/11/2025

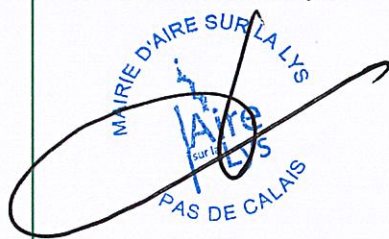
Monsieur Paul DECROO

Président de l'A.P.R.T.


APRT
5 rue du Quartier de la Cavalerie
62500 SAINT-OMER
☎ 03 21 12 68 99
N° SIRET : 415 315 746 00032
✉ aprt@orange.fr
@ www.asso-aprt.fr

Monsieur Jean-Claude DISSAUX

Maire d'Aire sur la Lys.


MAIRIE D'AIRE SUR LA LYS
PAS DE CALAIS

Association Promotion et Reconnaissance par le Travail

BUDGET PREVISIONNEL

Chantier École « Travaux environnementaux liés à la Gestion écologique des cours d'eau d'Aire sur la Lys »

DU 06 Novembre 2025 au 05 Novembre 2026.

CHARGES	Budget	PRODUITS	Budget
FRAIS GENERAUX :		Conseil Départemental : 6 personnes	10800
Location siège et charges fixes		Fond Social Européen : 6 personnes	16200
Assurance R.C.			
Médecine du travail		TOTAL	27000
Pharmacie			
Fournitures admin + informatique		Aide aux postes CDDI	
Déplacement du personnel		5,3142ETP	127121
Honoraires / Commissaire aux comptes			
Affranchissement – Téléphone			
Adhésion URIAE			
Comptabilité et paye			
Carte BTP			
EPI :		Participation financière du maître d'ouvrage,	
Pharmacie : Trousse à pharmacie pour 10 personnes. Habillement/EPI : Gant, casque intégral, lunette, gilet fluorescent, pantalon anti coupure spécial tronçonnage...		Commune d'Aire-sur-la-Lys	
		Aide à l'insertion	
MATERIEL :		TOTAL	61988
<u>Matériel roulant</u> : Véhicule, remorque, chargeuse à chenille à basculement 500kg			
<u>Outillage</u> : Outillage à main, tronçonneuses, débroussailleuses, tailles haies, outil de taille et d'égamage à perche ...	13656		
SALAIRE ET CHARGE :			
Brut chargé encadrant	42069		
Brut chargé CDDI : 6 personnes	127121		
Salaire accompagnement socio prof	11163		
Salaires administratifs et direction	22100		
TOTAUX	216109	TOTAUX	216109

APRT
 5 rue du Quartier de la Cavalerie
 62500 SAINT-OMER
 ☎ 03 21 12 68 99
 N° SIRET : 415 315 746 00032
 ✉ aprt@orange.fr
 @ www.asso-aprt.fr